



# DÉCLARATION NOMINATIVE DES SALAIRES et AUTRES RÉMUNÉRATIONS VERSÉS EN 2025

(Y compris les rémunérations allouées aux dirigeants et gérants des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés)

Déclaration à transmettre avant le **30 avril 2026** à l'une des adresses ci-contre

Il est possible de souscrire votre déclaration nominative des salaires en ligne, en vous connectant sur [www.impots.nc](http://www.impots.nc).

La déclaration en ligne est obligatoire pour TOUTES :

- Les sociétés soumises à l'IS
- Les personnes relevant d'un régime réel d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La déclaration en ligne vous offre les avantages suivants :

- Une date limite de dépôt **décalée** au 30 juin 2026 (2 mois supplémentaires)
- La possibilité de pré-renseigner le formulaire avec les données déclarées lors de l'exercice précédent ou à l'aide d'un fichier de données extrait de votre logiciel de paie.

## DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

13 rue de la Somme  
Accueil du Rez-de-chaussée  
BP D2 - 98848 NOUMEA CEDEX  
Tél. 25 75 84 / 25 75 81  
ou

## ANTENNE DE KONE

636, route de la Néa  
BP 671 - 98860 KONE  
Tél. 47 37 37

Pour plus d'informations sur ce service, rendez-vous sur [www.impots.nc](http://www.impots.nc)

## IDENTIFICATION de L'EMPLOYEUR

Nom/Prénom(s) ou raison sociale .....

RID à 7 chiffres

Personne susceptible de répondre à une demande de renseignements :

Nom ..... Tél. ....

## GÉNÉRALITÉS

Aucune rémunération versée en 2025

Nombre de salarié(s) ET gérant(s)   
portés sur la DNS

**TOTAL des rémunérations nettes ET des rémunérations de gérance**  
(Somme des cases 10)

Je soussigné(e) .....

Certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à ..... , le .....

Signature

## Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt

## INSTRUCTIONS

Écrivez **lisiblement** et à l'encre noire ;

Ne rien écrire dans le cadre réservé à l'administration ;

Écrivez les chiffres lisiblement en respectant les cases prévues à cet effet ;

**Ne jamais barrer la déclaration ;**

**Ne jamais inscrire la mention « Néant » ;**

**Vérifiez l'exactitude de toutes les données** (notamment le numéro CAFAT Assuré et la date de naissance)

DÉCLARATION NOMINATIVE DES SALAIRES +  
et AUTRES RÉMUNÉRATIONS VERSÉS EN 2025

+

RID de l'employeur

<b>1</b>	N° CAFAT assuré	
<b>2</b>	Nom marital	
<b>3</b>	Nom de naissance	
<b>4</b>	Prénom(s)	
<b>5</b>	Date de naissance	 JJMMAA
<b>6</b>	Date d'embauche	 JJMMAA
<b>7</b>	Date de débauche	 JJMMAA
<b>8</b>	Nombre annuel d'heures	H

<b>9</b>	Classification de l'emploi	
<b>10</b>	Rémunérations nettes (avantages en nature inclus)	F CFP
<b>11</b>	Avantages en nature (Montant à rajouter en case 10)	F CFP
<b>12</b>	Prime éloignement (Fonctionnaires uniquement)	F CFP
<b>13</b>	Montant des heures supp. exonérées (renseigner la case 15)	F CFP
<b>14</b>	Prime exceptionnelle exonérée (Pouvoir d'achat)	F CFP
<b>15</b>	Rémunérations brutes (uniquement si la case 13 est renseignée)	F CFP

<b>1</b>	N° CAFAT assuré	
<b>2</b>	Nom marital	
<b>3</b>	Nom de naissance	
<b>4</b>	Prénom(s)	
<b>5</b>	Date de naissance	 JJMMAA
<b>6</b>	Date d'embauche	 JJMMAA
<b>7</b>	Date de débauche	 JJMMAA
<b>8</b>	Nombre annuel d'heures	H

<b>9</b>	Classification de l'emploi	
<b>10</b>	Rémunérations nettes (avantages en nature inclus)	F CFP
<b>11</b>	Avantages en nature (À rajouter en case 10)	F CFP
<b>12</b>	Prime éloignement (Fonctionnaires uniquement)	F CFP
<b>13</b>	Montant des heures supp. exonérées (renseigner la case 15)	F CFP
<b>14</b>	Prime exceptionnelle exonérée (Pouvoir d'achat)	F CFP
<b>15</b>	Rémunérations brutes (uniquement si la case 13 est renseignée)	F CFP

<b>1</b>	N° CAFAT assuré	
<b>2</b>	Nom marital	
<b>3</b>	Nom de naissance	
<b>4</b>	Prénom(s)	
<b>5</b>	Date de naissance	 JJMMAA
<b>6</b>	Date d'embauche	 JJMMAA
<b>7</b>	Date de débauche	 JJMMAA
<b>8</b>	Nombre annuel d'heures	H

<b>9</b>	Classification de l'emploi	
<b>10</b>	Rémunérations nettes (Avantages en nature inclus)	F CFP
<b>11</b>	Avantages en nature (À rajouter en case 10)	F CFP
<b>12</b>	Prime éloignement (Fonctionnaires uniquement)	F CFP
<b>13</b>	Montant des heures supp. exonérées (renseigner la case 15)	F CFP
<b>14</b>	Prime exceptionnelle exonérée (Pouvoir d'achat)	F CFP
<b>15</b>	Rémunérations brutes (Uniquement si la case 13 est renseignée)	F CFP

+

+